



INFORMATIONS IMPORTANTES

1. Fiche d'informations légales

En exécution de l'article III-74 du Code de droit économique, les informations légales suivantes sont communiquées aux clients :

1. Nom : **COLETTE-BASECQZ Avocats**
2. Forme juridique : **Société civile sous forme de SPRL**
3. Adresse et siège social du cabinet d'avocat : **avenue des Azalées, 15 à 1300 Limal**
4. Adresse électronique : **info@colettebasecqz.be**
5. Numéro d'entreprise : **BCE 895.166.874**
6. Autorité de protection des données : **Rue de la Presse, 35 à 1000 Bruxelles**
7. Organisation professionnelle : **Barreau du Brabant wallon**
8. Titre professionnel : **Avocats**
9. Pays ayant octroyé ce titre professionnel : **Belgique**
10. Conditions générales applicables : **Voir point 3 ci-dessous**
11. Prix du service déterminé au préalable : **Voir point 2 ci-dessous**
12. Caractéristique de la prestation de service : **Consultation et/ou défense amiable et/ou judiciaire**
13. Assurances : RC professionnelle : **compagnie d'assurance Ethias, rue des Croisiers 24 à 4000 Liège (tél : 04/220.31.11).**
Couverture géographique de l'assurance : le monde entier à l'exception des Etats-Unis d'Amérique et du Canada.

2. Informations quant aux frais et honoraires appliqués par le cabinet

Conformément à l'article 5.19 du Code de déontologie de l'avocat, lors de la première consultation ou de l'ouverture du dossier, nous vous présentons en toute transparence la méthode de calcul de nos frais et honoraires, dans le respect de nos règles déontologiques.

Afin d'éviter une accumulation en fin de dossier, des provisions sont demandées et des états de frais et honoraires intermédiaires vous sont régulièrement adressés. De cette manière, vous êtes parfaitement informés de l'évolution des prestations effectuées.

Depuis le 1er janvier 2014, les avocats sont assujettis à la TVA à un taux de 21%.

3. Conditions générales de paiement

En cas de non-paiement d'une facture à son échéance, celle-ci sera majorée, de plein droit et sans mise en demeure, d'un intérêt de retard de 12% l'an, ainsi que d'une indemnité forfaitaire de 10% du montant facturé, avec un minimum de 50 €, à titre de dommages et intérêts.
